# Règlements du Concours



Ma famille en image!
Concours pour les membres de familles monoparentales ou recomposées

#### Du 26 août au 22 novembre 2024

# Organisé par La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

# Préambule

Depuis 1974, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) travaille à l'amélioration des conditions de vie des familles monoparentales et recomposées. Par les nombreuses actions qu'elle a posées depuis sa création, la Fédération se veut essentiellement un agent de changement social.

À l'occasion de son 50<sup>ème</sup> anniversaire, la FAFMRQ organise un grand concours pour les familles monoparentales et recomposées : *Ma famille en image !* 

#### Les règlements du concours :

# Article 1 - Conditions de participation

En soumettant une participation, vous reconnaissez avoir lu le règlement officiel du Concours et acceptez de vous y conformer.

Pour être valides, les participations doivent être reçues au plus tard le mardi 22 octobre 12h (midi).

La participation au concours est gratuite et est permise pour tous les âges.

• Les catégories d'âges sont les suivantes :

o 0-7 ans

o 14 – 18 ans

o 8 – 13 ans

Adultes

• Pour chaque catégorie, il y a deux prix à gagner.

Une participation par personne est autorisée.

Les employés.es de la FAFMRQ, ainsi que les personnes les personnes vivants sous leur toit, ne peuvent pas participer au concours

Les participants.es au concours doivent résider au Québec, et doivent vivre dans une famille monoparentale<sup>1</sup> ou recomposées<sup>2</sup>. Tous les membres de la famille peuvent participer (mère, belle-mère, père, beau-père, enfants, ado).

## Article 2 – Format des œuvres et objet du concours

Les dessins peuvent être réalisés dans tous les formats possibles.

Toutes les techniques de dessin seront autorisées (feutres, crayons, gouache, aquarelle, huile, collage...).

Le dessin doit être une représentation votre famille, monoparentale ou recomposée.

Les photos peuvent être réalisés dans tous les formats possibles.

Nous ne devons pas être en mesure de vous identifier sur la photo.

La photo doit être une représentation votre famille, monoparentale ou recomposée.

# Article 3 - Modalités de participation

La participation au concours est gratuite. Les œuvres doivent être envoyées par courriel (<u>concours@fafmrq.org</u>) ou par la poste (584 Guziot Est, Montréal, H2P1N3) avec le formulaire mit à votre disposition qui doit être dument rempli.

Les huit gagnants.es lauréats du concours seront prévenus par courrier et téléphone.

#### Article 4 - Formulaire

Un formulaire de participation doit être complété et remis avec l'œuvre pour officialiser la participation au concours.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Toute famille avec un seul parent (séparation, divorce, décès, adoption, soloparentalité, ...) avec un ou plusieurs enfants (en garde complète ou partagée)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Famille formée d'un couple avec un ou plusieurs enfants issus d'union(s) précédente(s).

## Formulaire pour envoi postal ou courriel

# Formulaire pour envoi électronique

Les renseignements personnels demandés sur le formulaire de participation sont recueillis par la FAFMRQ exclusivement pour les fins du Concours et ne serviront à aucune autre fin sans le consentement exprès du participant.

#### Article 5 - Tirage au sort

Un tirage au sort sera effectué le 22 novembre 2024 par les représentantes de la FAFMRQ. Huit (8) œuvres admissibles seront choisies par tirage au sort parmi toutes les participations admissibles envoyées et reçues durant la période du concours. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles envoyées et reçues.

#### Article 6 - Lots

Les auteurs des huit œuvres tirés recevront une carte cadeau de 75\$ chez *Les Libraires*. (Pour un total de 8 cartes cadeaux.)

#### Article 7 - Droits d'auteur

Vous déclarez et garantissez à la FAFMRQ posséder tous les droits et toutes les autorisations nécessaires à l'égard de votre œuvre.

Les participants au présent concours autorisent la FAFMRQ, à diffuser leurs dessins ou leurs photos sur le site Internet et sur les réseaux sociaux de la FAFMRQ. Tous les dessins du présent concours restent la propriété de la FAFMRQ qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités d'information et de sensibilisation du grand public. Les prénom et l'âge des artistes pourraient être publiés avec les œuvres diffusées.

# Article 8 - Responsabilité

Le simple fait de participer à ce Concours implique l'acceptation du présent règlement. En aucun cas, la FAFMRQ ne pourra être tenu responsable d'un incident ou d'un évènement imprévu qui pourrait entraver le bon déroulement du concours.

Vous, vos héritiers, vos successeurs et vos ayants droit dégagez la FAFMRQ, ses membres, ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés.es de toute responsabilité à l'égard de dommages, compensatoire, direct, indirect, consécutif ou autre pouvant découler de votre participation au Concours, de l'utilisation de des œuvres et de l'attribution, l'acceptation et l'utilisation du prix décerné (si vous l'emportez).